



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOUQUET se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIÈRE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Yves Jouano, Valérie Ménard, Serge Perles, Serge Quintane, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach.

Absente excusée : Fabienne Guessab

Procuration de Fabienne Guessab donnée à Catherine Ferrière.

Secrétaire de séance : Sylvie Revillon

La séance est ouverte à 18 h 08.

Le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante : demande d'aide du centre de loisirs de Méjannes le Clap.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014 (budgets communal – eau potable – CCAS)

Françoise MARCELLIN, secrétaire de mairie, est présente pour répondre aux questions comptables.

– budget communal : vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Hors la présence du maire, sous la présidence de Thierry Lattard, 2^{ème} adjoint au maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes de l'exercice 2014, considérant que les résultats du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion, dressé par le receveur d'Alès Municipal, sont identiques, délibérant définitivement sur l'exercice 2014, approuve par 9 voix, 0 contre et 0 abstention, pour le compte administratif et le compte de gestion 2014.

BUDGET COMMUNAL - Récapitulatif des comptes 2014		
	Investissement	Fonctionnement
Total des dépenses	154.263,32	138.126,73
Total des recettes	17.672,65	136.922,22
Report du résultat 2013	+ 40.365,60	+ 163.333,29
Résultat de clôture 2014	- 96.225,07	+ 162.128,78

o Affectation du résultat 2014 de la section de fonctionnement

Considérant les résultats de l'exercice 2014, sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, soit la somme 162.128,78 €, comme suit :

- Affectation de la somme de 96.225,07 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2015 pour combler le déficit de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2014
- Report du solde, soit 65.903,71 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2015.

- **Budget eau potable :**

Hors la présence du maire, sous la présidence de Thierry Lattard, 2^{ème} adjoint au maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes de l'exercice 2014, considérant que les résultats du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion, dressé par le receveur d'Alès Municipal, sont identiques, délibérant définitivement sur l'exercice 2014, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2014 du budget Eau potable.

BUDGET EAU POTABLE - Récapitulatif des comptes 2014		
	Investissement	Fonctionnement
Total des dépenses	24.017,72	21.596,71
Total des recettes	18.083,40	59.170,47
Report du résultat 2013	- 17.444,58	+ 49.907,78
Résultat de clôture 2014	- 23.378,90	+ 70.036,96

o **Affectation du résultat 2014 de la section de fonctionnement**

Considérant les résultats de l'exercice 2014, sur la proposition du maire et de la 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répartir l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 70.036,96 €, comme suit :

- Affectation de la somme de 23.378,90 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2015 pour combler le déficit de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2014
- Report du solde, soit 46.658,06 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2015.

- **Budget CCAS :**

Hors la présence du maire, sous la présidence de Serge Perles, membre du CCAS, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes de l'exercice 2014, considérant que les résultats du compte administratif, dressé par le maire, ordonnateur, et du compte de gestion, dressé par le receveur d'Alès Municipale sont identiques, délibérant définitivement sur l'exercice 2014, le conseil approuve le compte administratif et le compte des gestion 2014 du CCAS.

CCAS – Récapitulatif 2014	Fonctionnement
Total des dépenses	1.492,46
Total des recettes	2.233,53
Report du résultat 2013	- 1.792,69
Résultat de clôture 2014	- 1.051,62

o **Affectation du résultat 2014 de la section de fonctionnement**

Considérant le solde négatif de l'exercice 2014, d'un montant de 1.051,62 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire le solde négatif de l'exercice 2014 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2015.

2) Vote des taux des taxes (taxe d'habitation – taxe sur le foncier bâti – taxe sur le foncier non bâti)

Le Maire propose au Conseil de maintenir pour l'année 2015 les taux des 3 taxes (taxe d'habitation – taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) – aux taux actuels.

Soit :

- Taxe d'habitation : 9,75%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13,43%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 36,14%

Après réflexion et discussion, le Conseil Municipal vote le maintien des taux actuels des 3 taxes – taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

3) Vote des budgets primitifs 2015 (budget communal – eau potable – CCAS)

- **Budget de la commune :**

Le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de 217.097,71 € en section de fonctionnement
- à la somme de 248.565,07 € en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	217.097,71	151.194,00
Excédent 2014 reporté		65.903,71
Total section de fonctionnement	217.097,71	217.097,71
Section d'Investissement	152.340,00	248.565,07
Déficit 2014 reporté	96.225,07	
Total section d'investissement	248.565,07	248.565,07

Budget de l'eau potable M49 :

Le Maire présente au Conseil les prévisions budgétaires 2015 du budget EAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du service EAU qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de 109.958,06 € pour la section de fonctionnement
- à la somme de 84.159,90 € en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	109.958,06	63.300,00
Excédent 2014 reporté		46.658,06
Total section de fonctionnement	109.958,06	109.958,06
Section d'Investissement	60.781,00	84.159,90
Déficit 2014 reporté	23.378,90	
Total section d'investissement	84.159,90	84.159,90

Budget du CCAS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2.500,00 €.

4) Vote des tarifs et des conditions de location des bâtiments communaux : temple, clos Jean Cavalier

- En préambule et pour information, le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu, courant du mois de mars, Monsieur De Bouteiller, président du Comité des Fêtes de Bouquet, afin de trouver un accord clair sur les conditions d'usage des lieux communaux.
M. de Bouteiller l'a informée que le Comité des Fêtes a donné des tables à la société de Chasse et à l'association du Castellàs.
Afin de simplifier l'usage des lieux et du matériel, M. de Bouteiller propose que le comité des Fêtes donne les tables restantes et les chaises à la commune ; en contrepartie il souhaiterait le maintien de la gratuité de l'usage des lieux pour les membres de l'association.
Mme le Maire lui a répondu que s'il y a gratuité, ce sera pour tous les résidents de la commune, conformément au souhait de l'équipe municipale. Ce point de vue est partagé par M. de Bouteiller.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé une subvention à Alès Agglomération pour l'aménagement de la cuisine et du Clos. Il a été obtenu un fonds de concours de 5000 euros pour cette opération.
Elle informe le Conseil qu'il a été pris contact avec un prestataire qui fournira du matériel d'occasion remis à neuf pour l'aménagement de la cuisine.
- **Modalités de location du Clos Jean Cavalier**
Le Conseil Municipal discute des modalités et les établit comme suit :

Pour un usage non ouvert à tous les habitants de Bouquet

1/ Clos seul sans tables, ni chaises, ni usage de la cuisine

Résidents de Bouquet : Gratuit

Non-résidents de Bouquet : le montant de la location sera de 90 € par jour de réservation

2/ Clos seul avec tables et chaises, sans usage de la cuisine

Résidents de Bouquet : Gratuit

Non-résidents de Bouquet : le montant de la location sera de 180 € par jour de réservation

3/ Clos avec tables, chaises et avec usage de la cuisine

Résidents de Bouquet : le montant de la location sera de 60€ par jour de réservation

Non-résidents de Bouquet : le montant de la location sera de 360 € par jour de réservation

Pour un usage ouvert à tous les habitants de Bouquet, associatif ou non

(affiche donnée à la mairie pour affichage sur les panneaux municipaux au moins 15 jours avant la location)

Le montant de la location sera gratuit pour les cas 1/ et 2/ ci-dessus

Pour le Clos, si usage de la cuisine : le montant de la location sera de 120€ par jour de réservation.

Dans tous les cas, une caution de 500€ servira de garantie et devra être déposée à la mairie, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, au moment de la signature de l'engagement de location. Le paiement est à faire à la réservation, avant la remise des clés.

La manutention des tables et des chaises sera à faire par les locataires.

A la restitution des clés, un état des lieux sera fait avec l'employé municipal pour attester de la remise en état des lieux, notamment propreté et rangement du matériel, et surtout bien sûr de la cuisine (lavage de tous les éléments et rangement comme à la prise du lieu). Sinon la caution ne sera rendue qu'à hauteur des dommages.

Conformément au règlement voté par le Conseil le 2 juin 2014, après discussion, ces modalités de location du Clos Jean Cavalier sont votées à l'unanimité.

▪ **Modalités de location du temple**

Seulement pour un usage ouvert à tous les habitants de Bouquet, associatif ou non (affiche donnée à la mairie pour affichage sur les panneaux municipaux) :

Le montant de la location sera gratuit, ou de 60 € par jour de réservation si il y a utilisation du chauffage.

Dans tous les cas :

- Une caution de 500€ servira de garantie et devra être déposée à la mairie, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, au moment de la signature de l'engagement de location.
- Lors de la restitution des clés, un état des lieux sera fait avec l'employé municipal pour attester de la remise en état des lieux, notamment propreté et rangement du matériel.

Conformément au règlement voté par le Conseil le 2 juin 2014, après discussion, ces modalités de location du temple du Puech sont votées à l'unanimité.

5) Délibération pour renouvellement du bail de chasse

M. Serge Quintane, président de la société de chasse ne participe pas au vote.

Le Maire informe que le bail entre la commune et l'association des chasseurs de Bouquet est arrivé à sa fin le 31 décembre 2014.

Après lecture de la proposition de bail faite par l'ONF, pour la location des bois communaux à l'association des Chasseurs de Bouquet, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, consent cette location pour six années consécutives du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer annuel de 1700 euros, qui sera versé dans les caisses du receveur municipal au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année.

Ce montant sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du coût de la vie (indice INSEE)

A propos de la chasse, le maire demande au président de l'association des Chasseurs de présenter un bilan de la saison lors d'un prochain conseil.

M. Serge Quintane pose la question de l'élimination des viscères. A cet effet, une réunion sera organisée avec l'ONF, l'association des Chasseurs et quelques membres du conseil municipal.

6) **Délibération pour approbation des modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 5 août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzès pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a délibéré le 2 février 2015, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération à l'assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard du 02 février 2015.

7) **Information sur le règlement des déchets ménagers**

Le Maire donne lecture du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés transmis par les services d'Alès Agglomération.

Un arrêté du maire sera pris pour rendre ce règlement applicable sur le territoire de la commune de Bouquet.

8) **Subventions aux associations :**

- **association pour le Castellans de Bouquet** : le maire donne lecture de la lettre de Mme Anne Creusot- Salle présidente de l'association, qui sollicite auprès de la municipalité une aide financière afin de poursuivre les différents travaux engagés sur le site du Castellans.

Après discussion, et considérant que l'association fait sur ce lieu un réel travail de mise en valeur du patrimoine communal, le conseil décide d'allouer à l'association du Castellans une subvention de 400 €.

En contrepartie, le conseil demande que l'association fasse un effort de communication envers la population sous forme d'affiche.

- **association des parents d'élèves NAPE - chasse à l'œuf du 12 avril 2015**

Le maire présente la demande de subvention de l'association NAPE pour l'achat des goûters des enfants à l'occasion de la chasse à l'œuf organisée sur la commune au Clos Cavalier.

Le conseil par 10 voix pour et 1 abstention décide d'allouer une subvention de 300 euros à l'association des parents d'élèves NAPE. (au regard de celle de 2014 qui était de 280€)

- **Centre de loisirs de Méjannes le Clap** : le maire fait part au conseil que la mairie de Méjannes le Clap l'a informée des difficultés financières de « l'Espace Gard Découverte » pour maintenir le centre de loisirs d'été proposé aux enfants de 4 à 11 ans. Les besoins de la structure pour pouvoir fonctionner s'élèverait à 6500 euros.

Il est proposé que les communes participent à hauteur du pourcentage de fréquentation d'après le bilan 2014.

- Lussan : 12%
- Fons sur Lussan : 19%
- Vallérargues : 12%
- Bouquet : 2% (soit 130 €)
- Fontarèche : 1,5%

Considérant l'importance de cette possibilité d'activités à proximité pour les enfants de Bouquet, le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une aide de 130 € à l'Espace Gard Découverte.

La séance du conseil est levée à 21h10.

Le Maire

Catherine FERRIÈRE

